



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS AUX ÉTUDIANTS POUR UNE AIDE FINANCIÈRE (Bourse-Prêt bonifié) ANNÉE 2021-2022

~~~

## POUR DES ÉTUDES EN :

### Polynésie française

- Études supérieures
- Mention complémentaire

### Métropole, Outre-Mer ou Étranger

- Études secondaires, supérieures et/ou professionnelles non dispensées en Polynésie française
- Sports/Études dans le secondaire



**Ouverture des demandes en ligne**

**DU 18 JANVIER 2021**

**Au 21 MARS 2021 minuit**

**Rendez-vous sur [www.education.pf](http://www.education.pf)**

Un **point d'accès à internet** est à votre disposition auprès de votre établissement scolaire en Polynésie française, ou auprès de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements à Pirae, rue du Taaone (pôle des bourses, du **lundi au vendredi de 08h00 à 15h00**).

## **PROCEDURE DE SAISIE EN LIGNE**

### **LES ETAPES A SUIVRE :**

#### **1ère phase : SAISIE DU DOSSIER**

La saisie du dossier doit être faite sur internet **du 18 janvier 2021 au 21 mars 2021 minuit**.

Le site internet est susceptible de surcharge, en particulier, du 18 au 21 mars 2021. Il ne faut donc pas attendre les derniers jours pour saisir votre dossier. Par ailleurs, vous pouvez effectuer une simulation en ligne.

**Avant d'effectuer votre saisie, il est préférable de réunir les pièces justificatives dont la liste est téléchargeable sur le site : [www.education.pf](http://www.education.pf)**

Pour commencer votre saisie, vous devez avoir :

- une adresse email **valide**
- votre numéro INE. Si vous n'avez pas de numéro INE, il est tout de même possible de saisir une demande
- vos vœux de poursuite d'études (filières envisagées), 3 choix maximum (**reprendre les vœux saisis dans Parcoursup**)
- le montant des ressources de votre famille et le nombre d'enfants à charge – de 18 ans et + de 18 ans scolarisés.

Pour valider votre dossier, il est important d'aller jusqu'au dernier écran de saisie. En cas de déconnexion imprévue, il faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

#### **2ème phase : VALIDATION DE LA DEMANDE**

Pour valider votre demande, vous devez **cliquer sur le lien** qui vous sera envoyé à votre adresse e-mail, et qui vous permettra de recevoir en retour un dossier papier restituant l'image de la saisie effectuée. Imprimez-le, vérifiez les informations en les complétant ou en les modifiant si nécessaire **en rouge**.

#### **3ème phase : ENVOI DU DOSSIER ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

L'envoi du dossier, accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (Annexe du Taaone), Pôle des bourses et allocations d'études :

- soit par courrier postal, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : BP 20673 98713 Papeete.
- soit en le déposant directement, selon les horaires suivantes : du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00. **aucun envoi mails ne sera accepté, ni traité** en raison de la masse de demandes.

**ATTENTION !** Vous avez **10 jours** pour déposer votre dossier à compter de la date de saisie de votre demande en ligne, à défaut votre demande sera annulée. Vous devez donc **valider tout de suite** votre demande à la réception du lien, **imprimer le dossier**. Après vérification et corrections si besoin **déposez le dossier** au pôle des bourses ou **envoyez le** par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), accompagné de toutes les pièces justificatives.

## QUI A DROIT A UNE ALLOCATION ?

### CONDITIONS A REMPLIR

#### 1. Condition d'âge

Etre âgé de **moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> septembre** pour une première demande ou un rétablissement (étudiant ayant été allocataire et dont l'allocation a été suspendue 1 ou plus d'une année).

A partir de 30 ans vous ne devez pas interrompre vos études ou arrêter de faire une demande d'allocation si vous voulez continuer à bénéficier de l'aide.

Etre âgé de moins de 18 ans à la rentrée de septembre, pour des études sportives dans l'enseignement secondaire en Métropole uniquement.

#### 2. Conditions d'études

Etudiants poursuivant des études supérieures ou professionnelles en Polynésie française, inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé (y compris à distance-sous conditions).

Etudiants poursuivant des études supérieures ou professionnelles en métropole ou à l'étranger, non dispensés en Polynésie française ou dont l'accès y est contingenté.

Elèves poursuivant des études d'enseignement secondaire non dispensés en Polynésie française et poursuivant des études sportives en Métropole, inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé.

#### 3. Conditions de résidence

Etre de nationalité française et **résidant plus d'une année** en Polynésie française (étudiant ou ses parents).

#### 4. Conditions de ressources

Pour bénéficier de la bourse il faut respecter un quotient familial. Vous pouvez calculer vos droits à l'aide en faisant une simulation sur <https://boursesup.education.pf/simu/> (si vous dépassez le quotient pour bénéficier d'une bourse, on vous proposera un prêt d'étude bonifié). Un abattement de 30% est appliqué sur le revenu net.

Les revenus retenus, pour l'année universitaire 2021-2022, sont ceux perçus en 2020 et 2021 par la famille, le tuteur légal ou le parent ayant en charge l'étudiant (justificatifs à l'appui).

Si vous êtes marié, pacsé, en concubinage avec au moins un enfant fiscalement à charge, vos seules ressources, ou celles du foyer auquel vous êtes rattaché, seront retenues.

Le quotient familial détermine la nature de l'allocation (bourse ou prêt d'étude bonifié) :

| Lieu d'étude             | Valeur du quotient             | Nature de l'allocation |
|--------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Polynésie française      | $0F \leq QF \leq 550 F$        | BOURSE                 |
|                          | $551F \leq QF \leq 880 F$      | P.E.B (DOUBLE)         |
|                          | $881 F \leq QF \leq 1 500 F$   | P.E.B (SIMPLE)         |
| Hors Polynésie française | $0F \leq QF \leq 700 F$        | BOURSE                 |
|                          | $701F \leq QF \leq 1 100 F$    | P.E.B (DOUBLE)         |
|                          | $1 101 F \leq QF \leq 2 200 F$ | P.E.B (SIMPLE)         |

## MONTANT DES ALLOCATIONS MENSUELLES

| ALLOCATIONS                                        | Etude en Polynésie française<br>(versé sur 9 mois) | Etude en Europe ou<br>outre-mer français<br>(versé sur 12 mois) | Etude à l'étranger<br>(versé sur 12 mois) |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Bourse non majorée<br>et PEB<br><u>Catégorie D</u> | 40 000 FCP                                         | 59 666 FCP                                                      | 60 000 FCP                                |
| Bourse non majorée<br>et PEB<br><u>Catégorie E</u> | 50 000 FCP                                         | 71 599 FCP                                                      |                                           |

| CATEGORIE | LIEU D'ETUDES                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Polynésie française                                                                                                                          | Métropole et Outre-mer français                                                                                                                                                                   |
| <b>D</b>  | Etudiants en BAC+1 et plus, en Mention complémentaire (MC) ou en MAN (Mise à niveau).<br><br>Etudiants en études professionnelles.           | Etudiants en BAC+1<br><br>Elèves de l'enseignement secondaire poursuivant ou complétant des études non dispensées en Polynésie française et en Métropole.<br><br>Elèves mineurs en sports-études. |
| <b>E</b>  | Etudiants poursuivant des études supérieures à partir de la 4 <sup>ème</sup> année d'un cursus conduisant à un diplôme équivalent au master. |                                                                                                                                                                                                   |

**RAPPEL :** Vous recevrez votre **notification définitive d'attribution** (bourse ou PEB-simple ou double) après validation par la commission des bourses et allocations d'études du PAYS (commission d'attribution prévue au mois de mai 2021).

**DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (DGEE)**

**Pôle des bourses et allocations d'étude**

**BP 20673 – 98713 Papeete**

**Rue du Taaone (en face de la sortie du CHPF) bâtiment C**

**Tél : 40 470 576 – 40 470 577 - [bsup@education.pf](mailto:bsup@education.pf).**